

ANNEXE II

Liste de référence des immeubles et constructions protégés
En application de l'article L 123 1 et R 123 1 du Code de l'Urbanisme

Spécifications réglementaires

Un P.O.S. patrimonial

La loi du 13 décembre 2000 offre la possibilité d'inscrire dans les P.L.U. des mesures de protection du patrimoine architectural.

L'article R 123.11 autorise de désigner sur le plan les immeubles de qualité architecturale constitutifs du paysage du village traditionnel, dont la démolition est interdite (article UD 1 du présent règlement). 104 immeubles ou éléments d'architecture sont désignés. Tous les autres immeubles de la zone UD peuvent évoluer dans le respect des règles du P.L.U., être reconstruits.

Les deux catégories d'immeubles protégés

Cette protection est à moduler suivant l'intérêt représenté par l'immeuble et suivant son degré de conservation.

Selon leur degré d'intérêt, de conservation, ces immeubles protégés appellent une restauration plus ou moins exigeante et peuvent admettre des restructurations plus ou moins importantes. Ils se répartissent en deux catégories (article UD 11 du présent règlement).

Le repérage des immeubles protégés

Les immeubles des catégories A et B sont dénombrés dans la liste annexée ci-dessous au règlement du P.L.U. et repérés par des moyens graphiques au plan de détail au 1/1000^{ème} de la zone UD.

La liste ci-après comprend les 103 immeubles ou éléments architecturaux dignes d'être protégés. Chacun d'eux fait l'objet

D'une courte notice, justifiant les qualités de l'immeuble.

Elle précise les éléments suivants :

- adresse ;
- numéro de référence cadastrale ;
- dénomination (maison, grange, mairie, puits, etc.) ;
- son appartenance typologique (architecture traditionnelle briarde ou architecture XIX^e siècle à décor d'enduit, ces concepts faisant l'objet d'une définition) ;
- sa description sommaire, notamment la description des éléments et détails qui contribuent à sa qualité d'ensemble (lucarnes, grilles, corniches ...), justification : volumes, proportions, percements, matériau de couverture, si l'immeuble mérite une restauration plus ou moins approfondie ;
- s'il est signalé ou non par l'inventaire Général des Richesses artistiques de la France.

Les immeubles existants protégés figurant dans cette liste de référence sont repérés au plan de détail au 1/1000 ème, ils pourront faire l'objet de travaux selon deux catégories :

Catégorie A –

Les édifices dont la qualité stylistique ou architecturale est bien conservée seront totalement à maintenir, sauf à restituer un état plus authentique (écrêtement, adjonctions, enduits extérieurs). Des transformations internes n'affectant pas le gros oeuvre sont toutefois autorisées.

Dans le cas des anciennes granges ayant gardé leur caractéristique, des aménagements intérieurs pourront être réalisés, sous réserve qu'aucun percement de baies ne soit réalisé à rez de chaussée et en gardant le principe d'une porte charretière avec son encadrement d'origine toute hauteur et sa porte battante en bois. Les ouvertures de baies des façades côté espace public seront limitées en nombre et en dimension, porte à rez de chaussée, baies au premier étage, et lucarnes en comble, implantées dans l'axe des baies du 1er étage. Le ravalement des murs extérieurs sera effectué en rejointoiement à plat, à pierre vue.

Catégorie B –

Les édifices dont la qualité du bâti est altérée ou ayant subi une mutation importante pourront être adaptés ou modifiés sous réserve que soit assurée la préservation des structures et que la réhabilitation conserve les volumes existants.

Immeubles et constructions situés dans la zone UD du PLU

Liste des édifices de catégorie A

- **Impasse de la Grande Cour (parcelle AB91) :** Puits de modèle traditionnel briard, édifice décrit par l'Inventaire Général.
- **2, impasse de la Grande Cour (parcelle AB85) :** maison et grange intégrées dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde, façades reprises au XIX^e siècle par un décor d'enduit, bossages, corniche moulurée.
- **21, impasse de la Grande Cour (parcelle AB92) :** maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **23, impasse de la Grande Cour (parcelle AB93) :** maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **25, impasse de la Grande Cour (parcelle AB90) :** maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **Place du Général de Gaulle (parcelle AC96) :** Eglise Saint Leu – Saint Gilles. 1769, construite à l'emplacement d'une première église XIII^e siècle dont subsistent les fondations et une seconde église XV^e siècle. Façade surmontée d'un fronton triangulaire, clocher hexagonal surmonté d'une flèche, nef voûtée en berceau, éclairée par 11 fenêtres en plein cintre. Retable de maître-autel Louis XVI composée d'un fronton et de 4 colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens ; peintures murales XVIII^e siècle ; chaire et porte de sacristie Louis XV ; bornes de pierre. Edifice décrit par l'inventaire général.
- **Place du Général de Gaulle (parcelle AC98) :** Ferme Saint Leu, Ancien manoir de Montigny. Composée d'un porche d'entrée avec armoiries sculptées, de deux anciennes granges avec porches en avancée (vantaux de porte de bois), de logements, d'anciennes étables voûtées, et d'autres locaux agricoles. 9 lucarnes, corniche moulurée et chaînes de pierre existantes ou à restituer. Edifice décrit par l'Inventaire Général.
- **Place du Général de Gaulle (parcelle AC97) :** Presbytère. Construit peut-être au XVII^e siècle. Ecole entre 1763 et 1791. Architecture traditionnelle briarde. Edifice décrit par l'Inventaire Général.
- **2, Place du Général de Gaulle**

(parcelle AB55) : « Château » de Périgny-le-Petit. Corps de logis principal : façades ordonnancées, toitures à croupes, lucarnes, corniches moulurées. Deux pavillons d'entrée sur la place du Général de Gaulle (toits à la Mansart), et aile sur la rue de Sevron et pavillons aux angles Nord-ouest et nord-est du parc. Grille d'entrée. dans le parc, vestiges de la margelle d'un bassin et canalisation en poterie. Plaque de cheminée de 1659. Edifice décrit par l'Inventaire Général.

(parcelle AB52) : « Château » de Périgny-le-Petit. Annexes.

(parcelle AB54) : « Château » de Périgny-le-Petit. Annexes.

- **2, rue du Général Leclerc (parcelle AB125) :** Ferme. Habitation et grange en continuité de volumes, corniche moulurée. Edifice décrit à l'Inventaire général.
- **6, rue du Général Leclerc (parcelle AB130) :** grange d'architecture traditionnelle briarde avec porche en avancée, portail avec pilier de maçonnerie.
- **9, rue du Général Leclerc (parcelle AB132) :** habitation traditionnelle briarde.
- **11, rue du Général Leclerc (parcelle AB131) :** grange d'architecture traditionnelle briarde.
-
- **2, rue de Mandres (parcelle AB99) :** maison du XIX^e siècle, à percements réguliers, persiennes bois, corniche moulurée, construite en retrait par rapport à la rue, dans un jardin, avec grille et portail sur rue à piliers de pierre, murs de clôture en maçonnerie, ainsi que le Puits de modèle traditionnel briard.
- **5, rue de Mandres (en mitoyenneté des parcelles AB109 et AB120) :** Puits de modèle traditionnel briard.
- **11, rue de Mandres (parcelle AB120) :** maison du XIX^e siècle, façade à décor mouluré, chaînes d'angle à bossages, corniche moulurée, persiennes bois, portail à pilier de maçonnerie.
- **21, rue de Mandres (parcelle AB129) :** maison bourgeoise du XIX^e siècle, corniche moulurée, deux portails à piliers pierre
- **1, rue Neuve (parcelle AC86) :** grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **9, rue Neuve (parcelle AC82) :** grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **10, rue Neuve (parcelle AC62) :** maison du XIX^e siècle, façades à décor d'enduit, corniche moulurée, bossages d'angle, une lucarne, œil de bœuf, persiennes bois.
- **14, rue Neuve (parcelle AC64) :** maison du XIX^e siècle, façades à décor d'enduit, corniche moulurée, bossages, deux œil de bœuf sur jardin, en recul par rapport à la rue, avec jardinet et perron, grille sur l'alignement de la rue.
- **20, rue Neuve (parcelle AC67) :** maison et grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **23, rue Neuve (parcelle AC74) :** grange et dépendances d'architecture traditionnelle briarde

- **28, rue Neuve (parcelle AC71)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, lucarne, jardin clos d'un mur de maçonnerie.
- **1 et 3, rue Paul Doumer (parcelle AB512)** : dépendance de ferme, d'architecture traditionnelle briarde
- **2, rue Paul Doumer (parcelle AB83)** : maison d'architecture traditionnelle briarde dont la façade a été reprise au XIX^e siècle par un décor d'enduit, corniche moulurée, en retrait par rapport à l'alignement, avec portail et grille sur rue.
- **4, rue Paul Doumer (parcelle AB84)** : maison du XIX^e siècle, façade enduite, corniches moulurées.
- **5, rue Paul Doumer (parcelle AC513)** : vestiges de l'ancien château de Périgny-le-grand, ancienne maison du garde aujourd'hui incorporée dans une dépendance de ferme, d'architecture traditionnelle briarde. Edifice décrit par l'inventaire. 9 lucarnes, corniche moulurée et chaînes de pierre existantes ou à restituer
- **5, rue Paul Doumer (parcelle AC513)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **6, rue Paul Doumer (parcelle AB98)** : Maison-ferme. Logis sur rue avec haut comble ancien, escalier en vis demi-hors-œuvre dans une tourelle de plan circulaire, décor d'enduit XIX^e siècle sur rue et corniche moulurée, passage de porte cochère d'accès à la cour ; architecture traditionnelle briarde. Cette maison est devenue ferme par l'adjonction d'une grange en fond de cour. Edifice décrit par l'Inventaire Général.
- **7, rue Paul Doumer (parcelle AC88)** : Mairie, 1895, par Emile Lucas, architecte à Paris. Edifice à façade symétrique, composée face à la rue de Mandres. Salle du conseil avec son aménagement d'époque . Edifice décrit par l'inventaire général.
- **7, rue Paul Doumer (parcelle AC89)** : Ancienne maison de l'instituteur, Maison pour Tous, postérieure à 1810, a servi de logement pour l'instituteur en 1895. Immeuble composé de style néoclassique. Percements réguliers, corniches moulurées, toiture à croupes, lucarne, jardin clos d'une grille. Edifice décrit par l'inventaire général
- **8, rue Paul Doumer (parcelle AB100)** : Maison reconstruite ou surélevée après 1810, à corniches moulurées, percements réguliers, caves, en retrait par rapport à la rue, avec jardinet et grille de clôture sur l'alignement, escalier de pierre extérieur. Bâtiment où se trouvait l'ancienne forge, d'architecture traditionnelle briarde. Edifice décrit par l'Inventaire Général.
- **9, rue Paul Doumer (parcelle AC87)** : maison et annexe d'architecture traditionnelle briarde (volumes et comble).
- **10 rue Paul Doumer (parcelle AB317)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, corniche moulurée, persiennes bois.
- **13, rue Paul Doumer (parcelle AC55)** : habitation et grange intégrées dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde, percement altérés (garage)
- **14, rue Paul Doumer (parcelle AB118)** : maison du XIX^e siècle, façade à décor d'enduit, corniche moulurée, bossages, une lucarne, persiennes bois, grille de jardin sur l'alignement.

- **18, rue Paul Doumer (parcelle AB123)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **22, rue Paul Doumer (parcelle AB293)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **25, rue Paul Doumer (parcelle AC40)** : habitation et grange intégrées dans un même volume, en retrait sur l'alignement, et bâtiments annexes, formant une cour, d'architecture traditionnelle briarde, escalier extérieur. Edifice décrit par l'Inventaire général.
- **27, rue Paul Doumer (parcelle AC499)** : grange d'architecture traditionnelle briarde, avec porche en avancée.
- **27, rue Paul Doumer (parcelle AC499)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, cadran solaire.
- **19, rue de Servon (parcelle AB57)** : habitation et grange intégrées dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde.
- **19, rue de Servon (parcelle AB274)** : bâtiment annexe d'architecture traditionnelle briarde.
- **21, rue de Servon (parcelle AB58)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, corniche moulurée, une lucarne.
- **25, rue de Servon (parcelle AB500)** : habitation et grange intégrée dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde
- **25, rue de Servon (parcelle AB499)** : habitation et grange intégrée dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde
- **place du Canal (parcelle AC57)** : bâtiment servant de remise, d'architecture traditionnelle briarde.
- **Place du Canal** : Puits de modèle traditionnel briard.
- **rue de lka Fontaine (parcelle AC31)** : Fontaine et Lavoir. Lavoir reconstruit vers 1888. Charpente moderne. Edifice décrit par l'Inventaire général.
- **10 rue de Saint Leu (parcelle AC524)** : Colombier de Périgny sur Yerres édifice décrit à l'inventaire général.

Liste des édifices de catégorie B

- **1, impasse de la Grande Cour (parcelle AB95)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **3, impasse de la Grande Cour (parcelle AB94)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **8, impasse de la Grande Cour (parcelle AB285)** : maison d'architecture traditionnelle briarde
- **29, impasse de la Grande Cour (parcelle AB88)** : maison et grange intégrée dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde, niche avec statuette.
- **Place du Général de Gaulle (parcelle AC98)** : Ferme de Saint Leu bâtiments intégrés dans un même volume (partie arrière sur la rue St Leu) Edifice décrit pas l'inventaire général.
- **1, place du Général de Gaulle (parcelle AB80)** : bâtiment annexe d'architecture traditionnelle briarde.
- **1, place du Général de Gaulle (parcelle AB81)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, où se trouve incorporé un ancien four à pain. Edifice décrit pas l'inventaire général.
- **3, place du Général de Gaulle (parcelle AB79)** : maison et grange intégrées dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde, lucarne ; surélévation partielle de la grange à supprimer.
- **5, place du Général de Gaulle (parcelle AB78)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, deux lucarnes.
- **7, Place du Général de Gaulle (parcelle AB77)** : maison d'architecture traditionnelle dont la façade a été reprise au XIX^e siècle par un décor d'enduit, corniche moulurée, persienne bois.
- **7, Place du Général de Gaulle (parcelle AB77)** : grange d'architecture traditionnelle briarde, lucarne.
- **9, place du Général de Gaulle (parcelle AB76)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, lucarne.
- **9, place du Général de Gaulle (parcelle AB76)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **4, rue du Général Leclerc (parcelle AB126)** : dépendances d'architecture traditionnelle briarde, une façade à enduit rocaillé.

- **5, rue du Général Leclerc (parcelle AB134)** : habitation et grange d'architecture traditionnelle briarde, corniche moulurée, toit à croupes.
- **6, rue du Général Leclerc (parcelle AB130)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **7, rue du Général Leclerc (parcelle AB133)** : maison et bâtiments annexes d'architecture traditionnelle briarde.
- **9, rue du Général Leclerc (parcelle AB132)** : grange et dépendance d'architecture traditionnelle briarde.
- **11, rue du Général Leclerc (parcelle AB131)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **2, rue de Mandres (parcelle AB99)** : dépendance d'architecture traditionnelle briarde.
- **4, rue de Mandres (parcelle AB23)** : habitation et grange intégrées dans un même volume d'architecture traditionnelle briarde.
- **7, rue de Mandres (parcelle AB106)** : habitation et grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **8, rue de Mandres (parcelle AB291)** : Maison, Ecole de Musique, XIX^e siècle sur une implantation plus ancienne. Toit à croupes, lucarnes, percements réguliers, murs à appareil rocaillé et décor d'enduit sur les encadrements de fenêtres. Edifice décrit par l'Inventaire général.
- **19, rue de Mandres (parcelle AB128)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **1, rue Neuve (parcelle AC86)** : maison du XIX^e siècle, façades à décor d'enduit très altéré, à reconstituer, corniche moulurée, à percements réguliers, lucarne, persiennes bois, escalier et perron extérieurs, en recul par rapport à l'alignement, avec mur de clôture en maçonnerie.
- **2, rue Neuve (parcelle AC59)** : maison et appentis d'architecture traditionnelle briarde
- **3, rue Neuve (parcelle AC85)** : maison et appentis d'architecture traditionnelle briarde
- **4, rue Neuve (parcelle AC60)** : maison et appentis d'architecture traditionnelle briarde
- **5, rue Neuve (parcelle AC84)** : maison d'architecture traditionnelle briarde
- **6 et 8, rue Neuve (parcelle AC61)** : maison et appentis d'architecture traditionnelle briarde

- **7, rue Neuve (parcelle AC83)** : maison et appentis d'architecture traditionnelle briarde

- **16, rue Neuve (parcelle AC65)** : habitation et grange intégrées dans un même volume, d'architecture traditionnelle briarde
- **22, rue Neuve (parcelle AC68)** : grange et habitation d'architecture traditionnelle briarde.
- **23, rue Neuve (parcelle AC74)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **24, rue Neuve (parcelle AC69)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **25, rue Neuve (parcelle AC73)** : grange et habitation d'architecture traditionnelle briarde.
- **26, rue Neuve (parcelle AC70)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **32, rue Neuve (parcelle AC128)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **1, rue de la Chaussée de l'Etang (parcelle AC129)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **4, rue Paul Doumer (parcelle AB84)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **6, rue Paul Doumer (parcelle AB98)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **8, rue Paul Doumer (parcelle AB111)** : grange d'architecture traditionnelle briarde.
- **8 bis, rue Paul Doumer (parcelle AB114)** : bâtiment d'architecture traditionnelle briarde.
- **10, rue Paul Doumer (parcelle AB317)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, corniche moulurée, persiennes bois
- **11, rue Paul Doumer (parcelle AC56)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, corniche moulurée, persiennes bois.
- **14, rue Paul Doumer (parcelle AC118)** : grange et dépendance d'architecture traditionnelle briarde.
- **15, rue Paul Doumer (parcelle AC51)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, deux lucarnes.
- **15bis, rue Paul Doumer / rue de la Fontaine (parcelle AC49)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.

- **17, rue Paul Doumer (parcelle AC37)** : grange et dépendance d'architecture traditionnelle briarde, grille de portail sur la rue de la Fontaine.

- **17, rue Paul Doumer (parcelle AC37)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, en recul sur l'alignement, avec grilles de clôture et de portail.
- **17bis, rue Paul Doumer / rue de la Fontaine (parcelle AC48)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **18/20, rue Paul Doumer (parcelle AB123)** : maison et annexe d'architecture traditionnelle briarde, corniches moulurées, portail à piliers de maçonnerie et bornes de pierre.
- **21 bis, rue Paul Doumer (parcelle AC45)** : maison d'architecture XIX^e siècle, corniche moulurée, toiture à croupes, grille de clôture.
- **23, rue Paul Doumer (parcelle AC38)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **23, rue Paul Doumer (parcelle AC43)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **23, rue Paul Doumer (parcelle AC39)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **23 bis, rue Paul Doumer (parcelle AC589)** : habitation d'architecture traditionnelle briarde.
- **23 ter, rue Paul Doumer (parcelle AC590)** : habitation d'architecture traditionnelle briarde.
- **27, rue Paul Doumer (parcelle AC499)** : bâtiment d'architecture traditionnelle briarde.
- **12, rue Saint Leu (parcelle AC95)** ; Colombier de l'ancien Château de Périgny-le-Grand. Edifice décrit par l'Inventaire général.
- **11, rue de Servon (parcelle AB75)** : habitation et grange intégrées dans le même volume, d'architecture traditionnelle briarde
- **13, rue de Servon (parcelle AB72)** : grange d'architecture traditionnelle briarde
- **19, rue de Servon (parcelle AB67)** : maison d'architecture traditionnelle briarde.
- **21, rue de Servon (parcelle AB68)** : maison d'architecture traditionnelle briarde, escalier de pierre, caves, grilles garde-corps de fenêtres.
- **.27, rue de Servon / CD 54 (parcelle AB50)** : habitation et grange d'architecture traditionnelle rurale.

Edifice de catégorie B

- **(parcelle AC293a)** : Moulin de Périgny, XVIII^e siècle. Il resta en activité jusqu'en 1860. Mécanismes, pontons et biefs. Edifice décrit par l'Inventaire général.
(situé en Zone N)